

AA024

BASES

4 jours 28 heures

2 320 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

Assurance obligatoire des constructeurs

Analyser l'articulation des différents contrats d'assurance construction

COMPÉTENCES VISÉES

- **Déterminer** le tarif d'assurance selon les barèmes, les options de garanties et de franchises choisies par le client et établir les conditions particulières du contrat.
- **Expliquer** les conditions de garanties (limites, plafonds et franchises).
- **Identifier** et expliquer les éléments pris en compte pour déterminer les responsabilités engagées et l'évaluation de l'indemnisation.

PROGRAMME

A. NOMENCLATURE DES ASSURANCES CONSTRUCTION

1. Principe de la loi du 4 janvier 1978
2. Réception, pierre angulaire du système d'assurance construction
3. Champ de l'assurance obligatoire construction
4. Assurance obligatoire gérée en capitalisation
5. Différents contrats

B. ASSURANCES SPÉCIFIQUES DES INTERVENANTS À L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION

1. Garantie obligatoire responsabilité civile décennale
2. Garanties facultatives
3. Contrôle jurisprudentiel de délimitation contractuelle

C. ASSURANCES DE CHANTIER

1. Assurance dommages ouvrage
2. Assurance tout risque chantier

D. CRITÈRES DE TARIFICATION

1. En dommages ouvrage
2. En responsabilité civile décennale

E. APPROCHE DE LA GESTION DES SINISTRES

1. Gestion des sinistres dommages ouvrage
2. Gestion des sinistres en l'absence de dommages ouvrage

PUBLIC

- Gestionnaires de contrats construction
- Chargés d'indemnisation construction
- Chargés de clientèle
- Agents généraux
- Courtiers

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes AA041

POINTS FORTS

Les apports techniques et méthodologiques permettent d'identifier les contrats d'assurance nécessaires aux intervenants pour l'opération de construction et pour chaque chantier.

Exercices d'application : établissement du schéma d'assurance et cas pratiques pour analyser les garanties d'assurance et leur application.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

MÉTIERS VISÉS

03A - Vente itinérante, 04A - Evaluation des risques, contrôle technique, prévention, 04B - Expertise salariée, 05A - Souscription des risques non standard, 05G - Gestion et indemnisation des sinistres complexes ou contentieux

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des exercices
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation